TRANSPORTS DU PAYS VOIRONNAIS

À PARTIR DU 1er SEPTEMBRE 2013

De nouveaux tarifs !

MODE D'EMPLOI

Les transports du Pays Voironnais

Prenez de l'avance

www.paysvoironnais.com

DES TARIFS SOLIDAIRES

Au 1er septembre 2013, le Pays Voironnais change la tarification de son réseau pour renforcer l'équité face au coût des transports collectifs et favoriser la mobilité de tous, et plus particulièrement des personnes aux revenus les plus modestes. Les tarifs pour tous les usagers sont désormais basés sur le revenu, calculés sur la base du quotient familial qui prend en compte l'ensemble des revenus et la composition du foyer.

LE SUPPORT DES TITRES : LA CARTE OÙRA !

- Obtention d'une carte OùRA ! : *5 €*
- Renouvellement de la carte (à l'issue de la période de validité) : *3 €*
- Remplacement en cas de perte, vol ou dégradation (carte nominative uniquement) : *8 €*

LA CARTE EST À CONSERVER ! SA DURÉE DE VALIDITÉ EST DE 5 ANS !

LES TITRES DU PAYS VOIRONNAIS

LES ABONNEMENTS

Tout public

Quotient Familial (QF)	ANNUEL	MENSUEL
sup. à 801	*250 €*	*25 €*
631-800	*150 €*	*15 €*
401-630	*75 €*	*7,5 €*
jusqu'à 400	*25 €*	*2,5 €*

Jeunes moins de 26 ans*

Quotient Familial (QF)	ANNUEL	MENSUEL
sup. à 801	*60 €*	*6 €*
631-800		
401-630	*40 €*	*4 €*
jusqu'à 400	*25 €*	*2,5 €*

LES ABONNEMENTS PAYS VOIRONNAIS PERMETTENT D'EMPRUNTER ÉGALEMENT LES LIGNES TRANSISÈRE À L'INTÉRIEUR DU PAYS VOIRONNAIS

*Pour les enfants de moins de 11 ans, application du tarif minimum quel que soit le Quotient Familial.

LES TITRES OCCASIONNELS

TITRE	TARIF
Ticket unité **(aller-retour autorisé)** (vendu uniquement dans les véhicules)	*1 €*
Carte 10 trajets	*8 €*
Ticket Tribu	*3 €*
Billet groupe	*15 €*

Gratuité :

- *pour les enfants de moins de 5 ans accompagnés d'un adulte payant,*
- *pour les accompagnateurs d'une personne handicapée avec nécessité d'accompagnement.*

Temps de validité du ticket :

- *Ticket unité : 1 heure.*
- **Carte 10 trajets : 2 heures.**

LE TRAJET À 0,80 € GRÂCE À LA CARTE 10 TRAJETS !

Les titres réduits sont accordés sur justificatifs + photo d'identité, prouvant droit à réduction et donnant lieu à l'établissement d'une carte OùRA ! nominative, délivrée en Gare Routière de Voiron.

POUR QUELLE UTILISATION ?

- **Le ticket unité** pour circuler pendant 1 heure (aller-retour autorisé) sur n'importe quelle ligne du Pays Voironnais, valable y compris en correspondance sur les lignes *Trans*isère à l'intérieur du Pays Voironnais.

- **La carte 10 trajets** pour circuler pendant **2 heures** (aller-retour autorisé) sur n'importe quelle ligne du Pays Voironnais, valable en correspondance sur les lignes *Trans*isère à l'intérieur du Pays Voironnais.

- **L'abonnement** pour circuler librement sur n'importe quelle ligne à l'intérieur du Pays Voironnais (y compris sur les lignes *Trans*isère). *Mensuel : valable pendant 1 mois (du 1er au 31 du mois acheté) ; Annuel : valable pendant 12 mois calendaires.*

- **Le ticket Tribu** pour 2 à 5 personnes, valable toute la journée sur n'importe quelle ligne de transport du Pays Voironnais.

- **Le billet groupe** (sur réservation 48 h à l'avance en Gare Routière de Voiron) pour 10 à 30 personnes pour un aller-retour dans la journée sur n'importe quelle ligne de transport du Pays Voironnais.

COMMENT CONNAÎTRE son Quotient Familial (QF) ?

VOUS ÊTES
ALLOCATAIRE CAF OU MSA

Votre QF est noté sur l'attestation de paiement des prestations remise par la CAF (ou la MSA). Vous pouvez aussi l'obtenir sur le site www.caf.fr, sur votre compte personnel.

VOUS N'ÊTES PAS
ALLOCATAIRE CAF OU MSA

Votre QF est calculé sur la base de votre dernier avis d'imposition et de la composition de votre famille.

Pour le calculer, faites la somme des revenus annuels du foyer (avant abattements fiscaux) sur votre dernier avis d'imposition. Elle constitue le montant A. Déterminez votre nombre de parts à l'aide du tableau ci-dessous. Il constitue le nombre B. Puis appliquez la formule suivante :

QF = (A/12) / B

	SITUATION FAMILIALE	NOMBRE DE PARTS (B)
	Parent isolé ou couple de parents	*2*
Pour les enfants de moins de 20 ans	1er enfant	*+0,5*
	2e enfant	*+0,5*
	3e enfant	*+1*
	4e enfant et +	*+0,5*
	Enfant handicapé quel que soit son rang	*+1*

COMMENT PROCÉDER ?

SI VOTRE QUOTIENT FAMILIAL EST SUPÉRIEUR À 801

VOUS **possédez déjà** UNE CARTE OùRA!

Vous n'avez pas de formulaire à remplir ni de justificatif à fournir.

Votre carte est automatiquement mise à jour. Vous pouvez acheter votre titre de transport. Le coût de l'abonnement est alors de 250€ pour toute l'année ou de 25€ pour un mois.

VOUS **ne possédez pas** DE CARTE OùRA!

> ***Pour une carte anonyme,*** *il suffit de vous rendre directement à la* ***Gare Routière de Voiron*** *pour la faire établir.*

> ***Pour une carte personnalisée, rendez-vous à la Gare Routière de Voiron avec :***

- Le formulaire de demande de carte OùRA! *ci-contre* dûment rempli (aussi disponible en Gare Routière ou téléchargeable sur www.paysvoironnais.com),
- Une photo d'identité (possibilité de prise de photo en Gare Routière avec la webcam),
- Une copie d'une pièce d'identité avec photo.

SI VOTRE QUOTIENT FAMILIAL EST INFÉRIEUR OU ÉGAL À 800

Rendez-vous à la Gare Routière de Voiron avec :

SI VOUS **possédez déjà** UNE CARTE OùRA!

- Un justificatif allocataire CAF ou MSA *(voir ci-dessous).*

SI VOUS **ne possédez pas** DE CARTE OùRA!

- Le formulaire de demande de carte OùRA! *ci-contre* dûment rempli (aussi disponible en Gare Routière ou téléchargeable sur www.paysvoironnais.com),
- Une photo d'identité (possibilité de prise de photo en Gare Routière avec la webcam),
- Une copie d'une pièce d'identité avec photo.
- Un justificatif allocataire CAF ou MSA *(voir ci-dessous).*

Justificatifs CAF ou MSA à produire

- ***Si vous êtes allocataire CAF***

  Munissez-vous de votre numéro d'allocataire CAF.

- ***Si vous êtes allocataire MSA***

  Une copie de votre attestation MSA sur laquelle figure votre Quotient Familial (QF).

- ***Si vous n'êtes pas allocataire CAF ou MSA***

  > Une copie de votre dernier avis d'imposition,
  > Une copie de votre livret de famille

  pour nous permettre de vérifier votre QF et vos droits à réduction.

la Carte OùRA!

C'EST QUOI ?

La carte OùRA! est une carte à puce sur laquelle vous pouvez charger le(s) titre(s) de transport du Pays Voironnais (carte 10 trajets, abonnements mensuels, annuel) ou ceux d'un réseau de transport rhônalpin partenaire (TER, Transisère…).

À NOTER !

Seul le ticket unité 1€ est vendu à bord des véhicules et ne peut donc pas être chargé sur la carte OùRA!

***La carte OùRA!* du Pays Voironnais est à conserver !**
À l'expiration de sa validité de 5 ans, elle peut être renouvelée en Gare Routière de Voiron ou par correspondance.

POUR QUI ?

La carte OùRA! s'adresse à tous les usagers du réseau de transports en commun. Elle existe en deux versions:

La carte personnalisée

Nominative et personnelle. Elle est obligatoire pour pouvoir bénéficier d'un tarif réduit ou d'un abonnement annuel, et vivement recommandée pour les personnes utilisant régulièrement les transports collectifs.

La carte anonyme

Elle s'adresse principalement aux utilisateurs occasionnels et voyageant avec des tarifs grand public. Ne comportant aucune information personnelle, elle peut être prêtée à une autre personne ou servir à voyager à plusieurs.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

> Obtention d'une ***carte OùRA!***: 5€

> Renouvellement de la carte (à l'issue de la période de validité): 3€

> Remplacement en cas de perte, de vol ou dégradation volontaire: 8€

COMMENT UTILISER SA CARTE OÙRA! ?

Une fois le titre de transport chargé, vous devez **OBLIGATOIREMENT** valider votre carte OùRA! à chaque montée à bord du véhicule, y compris en correspondance.

QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL ?

La carte personnalisée

En cas de perte ou de vol, la carte personnalisée peut être remplacée (coût 8 €), grâce aux informations qu'elle contient, par la Gare Routière de Voiron. Les titres non consommés seront recrédités. Dès signalement, la carte perdue ou volée sera bloquée.

> *Rendez-vous en Gare Routière de Voiron muni de vos pièces d'identité.*

La carte anonyme

La carte anonyme perdue ou volée n'est ni remboursable, ni remplaçable. Vous devez racheter une carte et de nouveaux titres de transport.

QUE FAIRE EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT ?

Se rendre en Gare Routière de Voiron avec sa carte OùRA ! durant les heures d'ouverture :

> du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et 14 h 30 à 18 h 30 (en période scolaire),

> du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et 14 h 30 à 17 h 30 (en période de vacances scolaires),

> le samedi de 10 h à 12 h.

Horaires d'ouverture susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

Consultez le site **www•paysvoironnais•com** *rubrique Se déplacer.*

Demande/Mise à jour de la Carte OùRA!

Identité

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM : .....

Prénom : .....

Né(e) le : ..... Lieu de naissance : .....

REPRÉSENTANT LÉGAL *(pour les personnes mineures)*

NOM : ..... Prénom : .....

L'obtention d'une carte OùRA! nominative (5€) nécessite une photo d'identité*.

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une photo d'identité, merci de vous rendre directement en Gare Routière de Voiron où vous serez pris en photo (via webcam).

** Si vous optez pour une demande de carte OùRA! par correspondance, ne pas agrafer la photo.*

Adresse

N° : ..... Ter/Bis : ..... Voie : .....

.....

Complément d'adresse : .....

Boîte postale : ..... Code postal : .....

Commune : .....

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Mail : .....

Infos en temps réel

Pour être informé en temps réel des événements (intempéries, perturbations) qui interviennent sur le réseau de transports, veuillez indiquer OBLIGATOIREMENT :

> un numéro de portable (pour réception SMS) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

> la ou les lignes empruntées : .....

Achat en ligne

Vous souhaitez acheter vos titres de transport en ligne sur le site www.paysvoironnais.com. Veuillez indiquer une adresse électronique pour la création d'un compte personnel.

Email : .....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre du fichier clients du réseau de transport. Conformément à la loi informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent auprès du service transport du Pays Voironnais - 40, rue Mainssieux - BP 363 - 38511 Voiron - Cedex - 04 76 32 74 44.

OÙ ACHETER son titre de transport ?

Muni de votre carte **OùRA!**, vous pouvez acheter vos titres :

En ligne

Paiement par CB sur le site **www•paysvoironnais•com** - Rubrique « Se déplacer » en ayant au préalable fait une demande de création de compte : transmettre Nom, Prénom, N° de carte Oùra! et une adresse Email à **transport@paysvoironnais•com**. Une fois l'achat effectué, votre titre est chargé automatiquement sur votre carte OùRA ! lors de la première validation à bord du véhicule. Merci d'anticiper vos achats car votre titre sera chargé sur votre carte dans un délai maximum de :

> 24 H si vous utilisez le réseau urbain Voiron-Coublevie (lignes 1, 2, 3)
> 72 H pour toutes les autres lignes du réseau (interurbaines, à vocation scolaire ou TAD).

À la borne automatique

Située à proximité immédiate de la Gare Routière du Pays Voironnais **(paiement uniquement par CB)**, 7/7 jours et 24/24 heures.

Dans les points de vente du réseau du Pays Voironnais

liste sur **www•paysvoironnais•com** - Rubrique « Se déplacer ».

En gare routière du Pays Voironnais

Située 4, avenue des Frères Tardy à Voiron
Jours et horaires d'ouverture sur **www•paysvoironnais•com**

Paiement par : > CB > Chèque > Espèces > Chèque transport

NOUVEAU !
> Prélèvement mensuel automatique pour les abonnements annuels. Fournir un RIB.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTEZ LA GARE ROUTIÈRE DE VOIRON
Tél. : 04 76 05 03 47 > transport@paysvoironnais•com
www•paysvoironnais•com - Rubrique « Se déplacer ».

Attention ! Pour voyager sur les lignes du réseau, vous devez présenter un titre valable. Si vous n'avez pas encore votre carte OùRA! chargée, ou si vous l'avez oubliée, pensez à acheter un ticket unité à 1€ auprès du conducteur.

Les transports du Pays Voironnais
Prenez de l'avance

New Deal RC Grenoble - Photos : Pays Voironnais, Shutterstock